

REGISTRE DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

(Dernière mise à jour : 2026-05-08)

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2026-04-07	9499-0231 QUÉBEC INC. NEQ : 1179087045	Date du manquement : 2025-11-08 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2026-04-07	PROVIDENCE SANTÉ INC. NEQ : 1175622902	Date du manquement : 2025-12-14 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2026-04-07	9206-9400 QUÉBEC INC. NEQ : 1165712382	Date du manquement : 2025-02-24 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2026-03-16	BÄHLER BIOGAZ INC. NEQ : 1173176380	Date du manquement : 2025-05-18 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2026-03-16	9472-5637 QUÉBEC INC. NEQ : 1177889780	Date du manquement : 2025-12-17 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2026-03-26	Date de la décision : 2026-04-29	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	
2026-03-16	GROUPE CANVAR INC. NEQ : 1143738731	Date du manquement : 2025-02-04 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2026-04-15	Date de la décision : 2026-05-07	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2026-02-23	9547-0852 QUÉBEC INC. NEQ : 1181178501	Date du manquement : 2025-12-23 Article 9 (2) du règlement ¹ , avoir fait défaut de transmettre les documents/ renseignements exigés. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2026-02-23	AGENCE SANTÉ HARMONIE INC. NEQ : 1177095875	Date du manquement : 2025-06-09 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2026-02-04	GROUPE STA INC. NEQ : 1172756562	Date du manquement : 2025-06-01 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2025-12-15	WELLCANN INTL INC. NEQ: 1177845436	Date du manquement : 2024-11-29 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-12-15	LES INDUSTRIES MTJ INC. NEQ: 1171278824	Date du manquement : 2025-03-23 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2025-12-23	Date de la décision : 2026-02-02	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	
2025-12-15	HITACHI RAIL STS CANADA, INC. NEQ: 1144853562	Date du manquement : 2024-12-07 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2025-12-15	AGENCE M.D. SANTÉ INC. NEQ: 1163525307	Date du manquement : 2025-01-23 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2026-01-13	Date de la décision : 2026-01-22	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	
2025-12-15	9449-3798 QUÉBEC INC. NEQ: 1176898717	Date du manquement : 2025-03-16 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-12-15	9457-3946 QUÉBEC INC. NEQ: 1177224269	Date du manquement : 2025-03-24 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2025-12-15	FRANTZ MERCIER NEQ: 2273220832	Date du manquement : 2024-12-11 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 1 500.00\$				
2025-12-15	TRANSPORT ROLLAND CHAPERON INC. NEQ: 1142850586	Date du manquement : 2024-06-03 Article 6 (1) du règlement ¹ , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise. Montant de la SAP : 7 000.00\$	Date de la demande : 2026-01-08	Date de la décision : 2026-01-26	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	
2025-12-15	LES SERVICES ALIMENTAIRES LANIEL ST-LAURENT INC. NEQ: 1146601894	Date du manquement : 2025-06-19 pour le dossier No. 20251007- 01. 2025-06-17 pour le dossier No. 20251007- 02.	Date de la demande : 2026-01-02	Date de la décision : 2026-02-05	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est infirmée.	

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
		<p>Article 6 (1) du règlement¹, avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise.</p> <p>Montant de la SAP : 7 000.00\$</p>				
2025-11-17	<p>TRIUMVIRATE ENVIRONMENTAL (CANADA), INC.</p> <p>NEQ: 1172499015</p>	<p>Date du manquement : 2025-01-18</p> <p>Article 9 (1) du règlement¹, avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP.</p> <p>Montant de la SAP : 4 000.00\$</p>				
2025-11-17	<p>AXON PUBLIC SAFETY CANADA INC.</p> <p>NEQ: 1172612153</p>	<p>Date du manquement : 2025-01-05</p> <p>Article 9 (1) du règlement¹, avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP.</p> <p>Montant de la SAP : 4 000.00\$</p>				
2025-11-10	<p>GRONDIN ET ASSOCIÉS, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC.</p>	<p>Date du manquement : 2024-12-14</p>				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
	NEQ : 1169719409	Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-11-06	INDIVA INC. NEQ : 1174474099	Date du manquement : 2025-01-30 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2025-11-10	Date de la décision : 2025-12-03	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	
2025-11-06	ISR TRANSIT INC. NEQ : 1165893216	Date du manquement : 2025-06-11 Article 6 (1) du règlement ¹ , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise. Montant de la SAP : 7 000.00\$				
2025-11-06	ORIGINE INNOVATION INC.	Date du manquement : 2025-06-25	Date de la demande : 2025-11-12	Date de la décision : 2025-12-03	Décision rendue : La sanction administrative	

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
	NEQ : 1172162084	Article 6 (1) du règlement ¹ , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise. Montant de la SAP : 7 000.00\$			pécuniaire est maintenue.	
2025-10-30	RUBIN & ROTMAN INC. NEQ : 1149267263	Date du manquement : 2024-11-07 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-10-15	AUTHENTIK SÉCURITÉ INC. NEQ : 1177174621	Date du manquement : 2025-01-31 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-10-15	XTREME SECURITY INC.	Date du manquement : 2024-11-04	Date de la demande : 2025-10-28	Date de la décision : 2026-01-28	Décision rendue : La sanction administrative	

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
	NEQ : 1178619822	Article 6 (1) du règlement ¹ , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise. Montant de la SAP : 7 000.00\$			pécuniaire est maintenue.	
2025-10-07	AGROBIOSOL INC. NEQ : 1165793150	Date du manquement : 2024-11-26 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-10-07	RÉSIDENCE ELVIRE INC. NEQ : 1178605292	Date du manquement : 2024-11-29 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-10-01	BÉOTHUK INC.	Date du manquement : 2024-10-27				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
	NEQ : 1172423882	Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-10-01	2644-0024 QUÉBEC INC. NEQ : 1145258878	Date du manquement : 2024-11-15 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-09-25	9478-8791 QUÉBEC INC. NEQ : 1178171261	Date du manquement : 2024-08-30 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-09-16	BZAM MANAGEMENT INC NEQ : 1176151380	Date du manquement : 2024-07-22				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
		Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-09-02	9268-4737 QUÉBEC INC. NEQ : 1168516012	Date du manquement : 2024-10-20 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-09-02	TURENNE ENOCK INC. NEQ : 1169169415	Date du manquement : 2024-11-09 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-09-02	TRUSS LIMITED PARTNERSHIP	Date du manquement : 2024-10-04				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
	NEQ : 3373997777	Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-09-02	FLORENCE SANTÉ INC. NEQ : 1178825973	Date du manquement : 2024-10-26 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2025-09-05	Date de la décision : 2025-10-23	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	
2025-07-30	GROUPE UDSON INC. NEQ : 1177115129	Date du manquement : 2024-06-15 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-08-01	GROUPE MAGIMA INC. [Anciennement, GROUPE INFOPRESSE INC.]	Date du manquement : 2025-04-10	Date de la demande : 2025-08-19	Date de la décision : 2025-10-15	Décision rendue : La sanction administrative	

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
	NEQ : 1170989462	Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$			pécuniaire est maintenue.	
2025-07-30	9411-0863 QUÉBEC INC. NEQ : 1175119842	Date du manquement : 2024-07-10 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2025-08-29	Date de la décision : 2025-09-25	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	
2025-07-31	CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC NEQ : 1168767581	Date du manquement : 2024-08-23 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-07-29	9352-9345 QUÉBEC INC. NEQ : 1172410558	Date du manquement : 2024-08-19				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
		<p>Article 9 (1) du règlement¹, avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP.</p> <p>Montant de la SAP : 4 000.00\$</p>				
2025-07-29	<p>VEOLIA WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA GP</p> <p>NEQ : 3348971592</p>	<p>Date du manquement : 2024-10-08</p> <p>Article 9 (1) du règlement¹, avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP.</p> <p>Montant de la SAP : 4 000.00\$</p>				
2025-06-27	<p>SÉCURITÉ, PROTECTION ET INVESTIGATION CANADA INC.</p> <p>NEQ : 1175645135</p>	<p>Date du manquement : 2025-04-28</p> <p>Article 9 (2) du règlement¹, avoir fait défaut de transmettre les documents/renseignements exigés.</p> <p>Montant de la SAP : 4 000.00\$</p>	<p>Date de la demande : 2025-07-28</p>	<p>Date de la décision : 2025-11-27</p>	<p>Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est confirmée.</p>	<p>2026-01-22 : Requête en contestation d'une décision en réexamen d'une sanction administrative pécuniaire devant le Tribunal administratif du Québec.</p>

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2025-04-11	TOMO CONCORDE 2010 INC. 1875, RUE MAURICE-GAUVIN BUR. 103 LAVAL (QC) H7S 2M5 NEQ : 1166387010	Date du manquement : 14 septembre 2023 Article 6 (1) du règlement ¹ , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise. Montant de la SAP : 7 000.00\$	Date de la demande : 11 mai 2025	Date de la décision : 28 juillet 2025	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est confirmée.	
2025-03-06	9475-2912 QUÉBEC INC. 10660 av. Oscar Montréal (Québec) H1H 5J9 NEQ : 1178011202	Date du manquement : 2024-06-08 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2023-09-28	4067614 CANADA INC. 450 boul. Sainte-Anne Joliette (Québec) J6E 4Z9 Canada NEQ : 1160885514	Date du manquement : 2023-08-14 Article 6 (1) du règlement ¹ , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise. Montant de la SAP : 7 000.00\$	Date de la demande : 27 octobre 2023	Date de la décision : 12 janvier 2024	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	

¹ Règlement déterminant les droits exigibles des entreprises pour l'application du chapitre V.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics relatif à l'intégrité des entreprises ainsi que les montants des sanctions administratives pécuniaires pouvant être imposées par l'Autorité des marchés publics, RLRQ, c. C-65.1, r. 7.1.1.